

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 mars 2023 au montant de 227 978.07 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 mars 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 537 682.48 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 951.48 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mars 2023.

2023-RAG-6656

Annulation des frais de retard pour l'emprunt de livres à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE plus de 500 bibliothèques publiques au Québec ont joint le mouvement « Fine Free Library » depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE les frais de retard en bibliothèque constituent une barrière économique qui entrave l'accès aux ressources et aux services de la bibliothèque pour les personnes financièrement défavorisées, notamment les mineurs;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des frais de retard permettra à la bibliothèque publique d'assurer l'accessibilité à la lecture et à la culture pour tous, sans restriction, de maximiser son utilisation et son impact au sein de la communauté et d'établir des relations plus harmonieuses avec les citoyens en plus d'assurer un service clientèle de qualité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que les frais pour la remise en retard des documents empruntés à la bibliothèque municipale cessent d'être chargés à compter de l'adoption de la présente.

L'abolition des frais de retard ne laisse toutefois pas le champ libre aux usagers de la bibliothèque ne respectant pas les délais de consultation de leurs documents. Les mesures suivantes doivent être maintenues :

- L'envoi d'avis de courtoisie pour les prêts venant à échéance (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphony);

- L'envoi d'avis de retard pour les documents non rapportés (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphony. Suivi également lorsque nécessaire par le responsable de la bibliothèque);
- La facturation du coût de remplacement de tout document retourné abîmé, de tout document non retourné au moment du troisième avis de retard, ou de tout document déclaré perdu par le citoyen.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Assises de l'UMQ 2023

La directrice présente au conseil une invitation aux Assises de l'UMQ qui se déroulera du 3 au 5 mai 2023 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau. Aucun élu n'est disponible pour y assister.

2023-RAG-6657

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR SPORT OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est un partenaire régional en loisir et en sport en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de stimuler le développement régional en loisir et en sport en partenariat avec le milieu, afin de contribuer à l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts aux municipalités sont très variés et qu'ils peuvent nous aider énormément dans tous les projets concernant le loisir et le sport;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler notre adhésion à Loisir sport Outaouais pour un montant de 84.50 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est donné par la conseillère Kim Bernatchez du dépôt du projet de règlement #2023-211 – Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don pour la Fibrose Kystique

La directrice présente au conseil une demande de don pour la Fibrose Kystique. Puisqu'à chaque année, nous avons des gens de la

région qui font des levées de fonds pour cette cause, le conseil préfère donner dans ces levées de fonds afin d'encourager les gens de la région.

2023-RAG-6658

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA NOTE VERTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Note Verte;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les artistes de notre région et d'offrir la chance à nos jeunes d'explorer leurs talents;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose de faire un don de 100 \$ afin d'aider à la continuité de cette belle école et maison d'édition.

La mairesse demande si le vote est unanime :

5 conseillers votent oui et un contre. Le vote est donc majoritaire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'achat de billets pour le Festival des arts de la scène Val-Gatinois

La directrice présente au conseil une demande d'appui par l'achat de billets pour le Festival des arts de la scène Val-Gatinois. Comme les spectacles ne sont présentés que dans des municipalités au sud de la MRC, le conseil ne participera pas cette année, car les citoyens ne se déplaceront pas aussi loin pour un spectacle. Il serait intéressant dans l'avenir de voir à faire un des spectacles plus au nord de la MRC.

2023-RAG-6659

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE nos assurances viennent à échéance le 2 juillet 2023;

CONSIDÉRANT le renouvellement présenté par FQM Assurances;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler les assurances de la municipalité avec FQM Assurances au coût de 18 103 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6660

SOUSSIONS POUR DRAPEAU DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit afficher minimalement un drapeau du Québec et de la municipalité à l'extérieur de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçus deux soumissions dont Express Pub et Flags Unlimited (Ontario);

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat local et de prendre nos drapeaux chez Express Pub au coût de 394.25 \$ taxes en sus pour trois drapeaux à l'effigie de la municipalité.

Adoptée.

2023-RAG-6661

COLLECTE DE FONDS DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE depuis trois ans, la Fondation Jean-Claude Branchaud n'a pas pu faire son tournoi de golf comme à l'habitude pour amasser des fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un organisme très important qui aide énormément dans la région, que ce soit pour des projets ou pour des familles avec des besoins spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce même organisme a déjà contribuer énormément sur deux de nos projets dans la municipalité et que sans leur contribution, les projets n'auraient pas pu voir le jour ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la municipalité soit un commanditaire bronze pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6662

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2028

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Bois-Franc et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaire Inc.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE la municipalité de Bois-Franc mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Bois-Franc durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité de Bois-Franc joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Bois-Franc s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour février 2023

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2023.

2023-RAG-6663

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la

diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

2023-RAG-6664

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE BALAYAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la plupart de nos chemins municipaux auront besoin d'un balayage en début de saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur fait ce genre de travaux dans notre région ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander une soumission pour le balayage des chemins municipaux à Mme Judith Langevin.

Adoptée.

2023-RAG-6665

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE MANIWAKI - VG

CONSIDÉRANT QUE la CCMVG est importante pour tous les commerces de notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement est important puisque la cotisation des membres représente 20 % de leur budget et qu'elle est donc indispensable pour la poursuite de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler notre cotisation pour 2023 au coût de 210 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2023-RAG-6666

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET PLACE AUX JEUNES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'il est important d'inciter les jeunes diplômés à venir ou revenir s'établir dans notre région ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau a pour mission d'inciter les 18-35 ans diplômés, ou en voie de l'être, à venir ou revenir s'établir en région ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 175 \$ pour soutenir le projet Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'achat de billet de la Fondation santé Gatineau

La directrice présente au conseil une demande d'achat de billet pour le tirage Loto Santé Corpo 2023. De beaux prix sont offerts et le coût du billet est de 160 \$. La municipalité ne fera pas d'achat de billet, mais la directrice mentionnera à l'organisme que certains conseillers ont déjà fait l'achat de leur billet personnellement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

DEMANDE POUR INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ESCALIER SUR LA SCÈNE

La directrice apporte une demande du club de l'amitié de Bois-Franc. Ceux-ci aimeraient savoir si c'est possible d'installer une rampe aux escaliers de la scène, car certaines personnes âgées ont de la difficulté à monter sans cela. Le conseil n'est pas contre, mais il faudrait que ce soit une rampe amovible afin que nous puissions l'enlever pour les autres locations, surtout lorsque nous avons des locations qui utilisent un projecteur, car la rampe serait dans le champ de vision pour la projection. La directrice va revenir avec des prix et une décision sera prise par la suite.

2023-RAG-6667

PAVL – VOLET DOULE VOCATION – DOSSIER NO PLC27678

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Annie Pelletier, directrice générale et Mme Julie Jolivette, mairesse sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen

La directrice présente une demande d'une citoyenne qui mentionne que lors de l'achat de sa maison, le bac de recyclage était brisé et en très mauvais état. Comme le bris et le mauvais entretien vient de l'ancien propriétaire, elle demande si c'est possible d'obtenir un nouveau bac. Le conseil est d'accord à condition que la directrice aille vérifier et que celui-ci soit vraiment en mauvaise condition.

2023-RAG-6668

DEMANDE DE BOURSE DE LA CEHG

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 150 \$ par finissant même si celui-ci est finissant d'une autre école (ex. : secteur anglais). Les conditions à la bourse sont que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc et que celui-ci doit poursuivre des études postsecondaires.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6669

PRIX DE LOCATION POUR LA CUISINE

CONSIDÉRANT QUE la location de la cuisine sur plusieurs jours pour faire de la transformation de produits peut devenir dispendieuse pour de petits producteurs;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager les producteurs et que par ce fait, nous ne voulons pas les empêcher de faire de la transformation dans notre cuisine dû au coût trop élevé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu qu'à l'avenir, lorsqu'un producteur veut louer la cuisine pour de la transformation sur plusieurs jours, les rabais suivants pourront s'appliquer :

- Location de plus de 3 jours, la 4^e journée sera sans frais
- Location pour de la transformation afin de remettre à des œuvres de charité, 50 % du coût habituel

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chemin Pilon et chemin Parc Industriel

La conseillère Michelle Payette mentionne que les travaux que la municipalité avait prévue de faire l'automne passé dans le chemin Pilon et le chemin du Parc Industriel doivent être faits absolument cette année et le plus tôt possible en début de saison estivale. Le chemin Pilon est en très mauvais état, car les fossés doivent être creusés et à certains endroits, les accotements ont besoin de remplissage. Dans le chemin du Parc Industriel, les accotements doivent être grattés afin d'enlever l'excédent de sable qui empêche le bon écoulement de l'eau au fossé et certains trous doivent être réparés. La directrice va préparer le plus rapidement possible un appel d'offres et l'envoyer à Timbertek, Michel Lacroix Construction, Excavation SD et André Houde. Celle-ci reviendra avec les soumissions dès que celles-ci auront été reçues.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Batterie panneaux de vitesse

Le conseil discute à l'effet que les panneaux d'indication de vitesse ne fonctionnent pas toujours. Dès qu'il y a quelques jours sans soleil, ceux-ci ne fonctionnent plus. Une vérification des batteries sera faite, car le problème vient fort probablement de là et nous y reviendrons lorsqu'elles auront été testées. D'ici là, le conseil demande à la directrice de vérifier le prix des batteries afin d'avoir le coût lors de la décision.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Gratuité du gym pour les conseillers

La conseillère Michelle Payette demande si la gratuité s'applique seulement au conseiller ou à toute sa famille immédiate (habitant dans la même maison). Comme le conseil aime avoir une présence régulière pour la surveillance du gym, la gratuité s'applique à toute la famille immédiate à condition que ceux-ci appliquent une surveillance et rapportent toutes les problématiques.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Patinoire

Le conseiller Nyx Pilon demande où en est la subvention pour la patinoire. La directrice mentionne qu'elle est toujours en attente de l'entente et que tant que celle-ci n'est pas signée, nous ne pouvons faire aucuns travaux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc Branchaud

Le conseiller Nyx Pilon mentionne qu'il a encore reçu des plaintes concernant le parc Branchaud. Le problème des jouets laissés sur place est toujours d'actualité et certains parents vont au parc avec de très jeunes enfants donc, c'est dangereux, car ces jeunes enfants pourraient se mettre les jouets dans la bouche et causer de graves problèmes. Une pancarte sera affichée afin d'indiquer que les jouets

laissés sur place seront jetés par l'employé municipal et nous demanderons à celui-ci de passer régulièrement. De plus, une communication sera envoyée dans les domiciles pour avertir les parents de ce fait afin que ceux-ci comprennent bien que si leurs enfants ne rapportent pas leurs jouets, ils seront jetés.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Plan de sécurité civil

La conseillère Suzanne Guilbault mentionne qu'elle aimerait savoir ce que les conseillers ont le droit de faire, de décider ou de dépenser lorsqu'il arrive une catastrophe. La mairesse mentionne que ces renseignements sont tous indiqués au plan de sécurité civil de la municipalité, mais que celui-ci doit être mis à jour. La directrice va envoyer une copie du plan à tous les conseillers afin de ceux-ci puissent en prendre connaissance et à la prochaine séance, nous pourrons faire la mise à jour et poursuivre les démarches nécessaires au bon fonctionnement du plan comme des simulations.

2023-RAG-6670

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir un comité consultatif d'urbanisme en fonction pour les dossiers qui touche celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a mentionné être très intéressé par le comité et qu'il aimerait se joindre à celui-ci

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'ajouter M. Armand Hubert comme membre du comité. Le comité sera donc composé des membres suivants :

- Leila Danis (citoyenne)
- Gilles Renaud (citoyen)
- Samuel Malette (citoyen)
- Julie Jolivette (citoyenne et mairesse)
- Michelle Payette (citoyenne et conseillère)
- Armand Hubert (citoyen)

Adoptée.

2023-RAG-6671

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale